

INFORMATIONS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES LICENCE – MASTER 1 ou 2 EN FORMATION CONTINUE

Bonjour à toutes et tous,

Afin de disposer rapidement de votre accès à l'ENT, vous devez être inscrit administrativement.

Vous trouverez en PJ les documents (dossier d'inscription, liste des pièces à fournir et RIB de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université) pour procéder à votre inscription administrative qui se déroulera du 1^{er} juillet 2024 à 14h au 17 juillet 2024 à 17h, réouverture le 22 août 2024 à 14h et au plus tard le 20 septembre 2024 à 12h (L3-M1) et le 30 septembre 2024 à 12h (M2).

Le dossier d'inscription ainsi que les pièces nécessaires seront à envoyer par mail à : **magda.bouzigues@univ-amu.fr**, **en format PDF** (1 document = 1 .pdf).

Votre dossier sera enregistré et mis en attente du paiement des droits d'inscription et du plan de financement mis en place.

Le paiement des droits d'inscription en :

- Licence d'un montant de 175 euros
- Master d'un montant de 250 euros

Se fera par virement à l'ordre de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université (RIB en PJ).



Les étudiants en Formation continue ne doivent pas payer la CVEC.

Lors du virement merci de préciser en libellé :

- NOM PRENOM
- LICENCE ou MASTER 1 ou 2
- EJCAM

*Merci de faire parvenir à Magda BOUZIGUES par mail la preuve de votre virement (**justificatif bancaire**).*

Une fois le règlement reçu et le plan de financement mis en place (prendre contact avec magda.bouzigues@univ-amu.fr pour connaître le coût des frais de formation), nous vous transmettrons par courriel l'emploi du temps de la 1^{ère} semaine ainsi que votre certificat de scolarité.



Le paiement de la formation peut être échelonné en 3 versements.

Veillez trouver ci-dessous, **les pièces nécessaires à votre inscription pour la Licence 3, le Master 1 et les nouveaux entrants en Master 2 :**

- Le dossier d'inscription 2024/2025 renseigné et signé,
- 1 photo d'identité récente au format 35 x 45mm **FORMAT PHOTO (JPEG ou PNG)**,
- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image,
- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire,
- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l'étudiant et pour l'année universitaire 2024/2025
- La journée Défense et Citoyenneté (anciennement journée à la Défense)
- Photocopie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur (BAC +3) ou du relevé de notes de la dernière formation suivie en France ou à l'étranger
- Copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat
- Etudiants extra-communautaires (diplômes nationaux).

Veillez trouver ci-dessous, **les pièces nécessaires à votre réinscription en Master 2 :**

- Le dossier d'inscription 2024/2025 renseigné et signé,
- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image,
- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l'étudiant et pour l'année universitaire 2024/2025

CONTACT DE LA GESTIONNAIRE DE SCOLARITE SI BESOIN :

Mme BOUZIGUES : magda.bouzigues@univ-amu.fr ou 04 91 24 30 32

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien Cordialement,